

Tous solidaires en temps de COVID

Le SNJ et les jeunes se mobilisent pour soutenir les Services d'éducation et d'accueil pour enfants, les Ministères et les Communes.

Comment ? En offrant leur temps et leur énergie pendant des stages et des missions:

- Court terme: **STAGE** de 1 à 4 semaines.
- Long terme: **SERVICE VOLONTAIRE** de 3 mois à 1 an.

Procédure pour les STAGES

1. Remplissez [l'offre de stage](#) (procédure simplifiée) ;
2. Prenez contact avec [un agent du SNJ dans votre région](#), afin de trouver un candidat.

Aspects pratiques :

- Profil des candidats : 16-30 ans ;
- Durée du stage : max. 40 heures/ semaine ;
- Indemnisation : pas prévue ; à votre convenance ;
- Assurances : assurance accident automatiquement couverte par le SNJ ;
- Règlementation de la collaboration avec le jeune : convention de stage élaborée par le SNJ.

Procédure pour le SERVICE VOLONTAIRE

Afin d'accueillir un volontaire pendant une durée de 3 à 12 mois, voici les étapes à suivre :

1. Remplissez la [demande d'agrément SEA, Ministères et Communes](#) (procédure simplifiée) ;
2. Définissez la [mission du volontaire](#) ;
3. Prenez contact avec [un agent du SNJ dans votre région](#).

Aspects pratiques*

- Profil des candidats : 16-30 ans
- Durée de la mission : max. 30-35 heures/ semaine
- Indemnisation : à charge du SNJ
- Assurances : affiliation à la CCSS garantie par le SNJ
- Règlementation de la collaboration avec le jeune : convention de service volontaire élaborée par le SNJ

*Pour plus d'information, nous vous invitons à lire la : [Description du Service volontaire national](#).